

GUIDE DES AIDES

-

AIDES AU DEVELOPPEMENT



Crédit-Bail Energie-Environnement (Sofergie)

Bénéficiaires

PME souhaitant réaliser un investissement dans une installation liée à la production d'énergie "propre" ou à l'environnement.

Objectifs

Permettre aux entreprises de recourir à la formule du crédit-bail mobilier pour investir dans des installations liées à la production d'énergies renouvelables ou à la protection de l'environnement.

Dans un même contrat est couvert le financement de 100 % des besoins mobiliers et immobiliers TTC :

- terrain (y compris voies d'accès),
- matériels et machines (y compris génie civil),
- frais d'étude et de développement.

Autres avantages pour l'entreprise :

- Simplicité de loyers adaptés à la complexité des projets ;
- Durée longue adaptée à la rentabilité différée de cette spécificité de projet ;
- Intégration de l'immobilier et du mobilier dans un seul et même contrat ;
- Pendant la phase de construction, OSEO préfinance la TVA, voire les subventions ;
- A l'issue du contrat, l'entreprise peut lever l'option d'achat et ainsi acquérir le bien pour sa valeur résiduelle.

Conditions

Investissements éligibles

- Energies renouvelables : fermes éoliennes, centrales hydrauliques, production d'énergie à partir de la biomasse ou du biogaz ;
- Maîtrise de l'énergie : installations de cogénération, fours industriels, chambres froides... ;

- Protection de l'environnement : usines d'incinération, centres d'enfouissement technique, unités de compostage de déchets verts... ;
- Concessions de service public : réseaux de chaleur urbain, remontées mécaniques, cuisines centrales, parkings, etc.

Montant :

Le principe du crédit-bail :

- OSEO achète l'installation négociée selon les conditions du contrat à la place de l'entreprise, puis le lui loue pendant la période du contrat de location ;
- Durant cette période, l'entreprise peut l'exploiter librement ;
- A la fin du contrat, l'entreprise peut soit acheter le bien pour sa valeur résiduelle, soit le restituer, soit continuer à le louer.

OSEO aide également à optimiser le montage du dossier.

Ce dispositif comporte d'autres avantages, tels un premier loyer majoré, des loyers linéaires ou dégressifs. OSEO détermine avec l'entreprise la meilleure solution. Il est possible de partager le financement entre OSEO et une banque, ou de faire un contrat commun avec un seul échancier de loyers, si OSEO est chef de file.

Contacts :

OSEO
7, Rue Colombia Parc d'Ester
BP 76827
Tel : 05 55 33 08 20